

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 3 février 2025 à 20h00

Convocation du 28 janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 002/02/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Karine DIEMER donne procuration à Catherine MOREL
Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Pauline JUNG donne procuration à Daniel HUSSER
Valérie KRAUTH donne procuration à Nadine FIX

Absent :

Vincent HUCKEL

POINT N° 2

Titre APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 DECEMBRE 2024
Service référent Direction Générale
Rapporteur Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR : 26 voix (dont 4 procurations)

ABSTENTIONS : 2 (K. DIEMER par procuration, C. MOREL)

Le secrétaire de séance,

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20250203-002_02_2025-DE
Date de télétransmission : 05/02/2025
Date de réception préfecture : 05/02/2025

Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Extrait du registre Du conseil municipal

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5

Séance du lundi 3 février 2025 à 20h00

Convocation du 28 janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 003/02/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Karine DIEMER donne procuration à Catherine MOREL
Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Pauline JUNG donne procuration à Daniel HUSSER
Valérie KRAUTH donne procuration à Nadine FIX

Absent :

Vincent HUCKEL

POINT N° 3

Titre	MOTION D'OPPOSITION A LA HAUSSE DES COTISATIONS PATRONALES DE LA CNRACL
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Dans son rapport de juillet 2024, le Conseil d'Orientation des Retraites a mis en évidence la dégradation de la situation financière du régime de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

En effet, les déficits accumulés ces dernières années par ce régime vont croissants annuellement (1,8 milliards en 2022, 2,5 milliards en 2023 et 3,7 milliards en 2024 (prévision)), aboutissant au constat que les futures retraites ne pourront plus être financées.

Le régime de la CNRACL, qui finance les retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, ne bénéficie d'aucune aide publique et ses cotisations reposent exclusivement sur les contributions des employeurs (73,3 %) et les cotisations des agents (26,5 %).

Or ce régime contribue, par ses excédents depuis plus de 40 ans, à compenser et combler tous les déficits structurels et démographiques des autres régimes de retraite, et ce tant le régime général de la CARSAT que les régimes spéciaux déficitaires (SNCF, Banque de France, clercs de notaires, ...).

À présent, la CNRACL subit de surcroît la dégradation de son rapport démographique dynamique, qui est passé de 4,53 agents cotisant pour un retraité en 1980, à 1,46 agent cotisant en 2022. Cette dégradation est due à la forte hausse des départs à la retraite depuis 10 ans, conjuguée à la baisse du recrutement des fonctionnaires cotisant à la CNRACL, le recours aux contractuels dépassant à présent 50 % des recrutements dans la Fonction Publique Territoriale.

Pour remédier au déficit de la CNRACL, le Gouvernement envisage de majorer la contribution patronale à ce régime à hauteur de 4 % par an pour chacune des trois années à venir (2025, 2026, 2027).

La Ville de Brumath s'oppose donc fermement à la hausse des cotisations patronales de la CNRACL telle qu'envisagée par le Gouvernement.

Je vous demande de bien vouloir adopter la motion suivante :

Le Conseil Municipal,
Sur proposition du rapporteur,

DEMANDE

à ce que soit engagée, avec l'ensemble des partenaires concernés, une réflexion sur la réforme et la remise à plat des régimes de retraite de la Fonction Publique qui n'ont pas été révisés suite aux réformes successives des retraites en France, qui n'ont concerné que le régime général.

DEMANDE

à ce que soit renforcés tous les moyens et processus existants pour favoriser le recrutement de fonctionnaires issus des concours de recrutement qui doivent demeurer le moyen constitutionnel et privilégié du recrutement statutaire et cesser de démanteler le statut de la Fonction Publique en favorisant et développant le recrutement des contractuels en emploi permanent, dont de surcroît, les modalités de recours et de maintien en contrat sont insuffisamment suivies dans le cadre du contrôle de légalité.

DEMANDE

à ce que soit reconsidérée la hausse de la contribution employeur au régime de la CNRACL en la lissant mieux dans le temps et en associant au financement de son déficit, l'ensemble des régimes de retraites ayant bénéficié de ses excédents en ayant accéléré son déficit depuis plus de 40 ans, en prenant en considération le fait que ces charges financières nouvelles vont mettre en péril les finances locales et les capacités budgétaires des collectivités territoriales, mais vont également compromettre les marges de manœuvre des budgets de personnel des collectivités territoriales au détriment du développement des politiques d'évolution salariale et de carrières des agents de la Fonction Publique Territoriale.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR : 23 voix (dont 4 procurations)

ABSTENTIONS : 5 (J-M DELAYE, K. DIEMER par procuration, C. MOREL, J. OBRECHT, O. TERRIEN)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,

Stienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Extrait du registre Du conseil municipal

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5

Séance du lundi 3 février 2025 à 20h00

Convocation du 28 janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 004/02/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Karine DIEMER donne procuration à Catherine MOREL
Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Pauline JUNG donne procuration à Daniel HUSSER
Valérie KRAUTH donne procuration à Nadine FIX

Absent :

Vincent HUCKEL

POINT N° 4

Titre

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Service référent

Direction des Affaires Financières

Rapporteur

Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Les grandes orientations 2025 de la Ville de Brumath ont été présentées lors du débat d'orientation budgétaire le 16 décembre 2024.

La Commission des finances s'est réunie le 21 janvier 2025 pour analyse des propositions budgétaires.

1. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 788 065,00 €

Les dépenses d'investissement se présentent comme suit :

	CHAPITRE BUDGETAIRE	TOTAL BP 2024	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	101 900,00	3 600,00	56 000,00	59 600,00
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00	0	40 000,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 188 031,43	659 744,02	1 972 400,00	2 632 144,02
23	Immobilisations en cours	2 977 883,70	1 158 216,38	1 151 600,00	2 309 816,38
Total des dépenses d'équipement		6 297 815,13	1 821 560,40	3 220 000,00	5 041 560,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	44 000,00		20 000,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	595 100,00		636 504,60	636 504,60
26	Participations et créances rattachées	35 000,00		30 000,00	30 000,00
Total des dépenses financières		674 100,00	0	686 504,60	686 504,60
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		6 971 915,13	1 821 560,40	3 906 504,60	5 728 065,00
40	Opérations ordres transfert entre sections				
41	Opérations patrimoniales	51 250,00		60 000,00	60 000,00
D001 SOLDE EXECUTION NEGATIF REPORTE		347 508,87			
TOTAL		7 370 674,00	1 821 560,40	3 966 504,60	5 788 065,00

Les recettes d'investissement se présentent comme suit :

	CHAPITRE BUDGETAIRE	TOTAL BP 2024	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL BP 2025
13	Subventions d'investissements	1 680 812,00	1 200 000,00	274 400,00	1 474 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 800 000,00	165 095,00	1 456 237,00	1 621 332,00
Total des recettes d'équipement		3 480 812,00	1 365 095,00	1 730 637,00	3 095 732,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	360 000,00		540 400,23	540 400,23
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 820 000,00		280 000,00	280 000,00
Total des recettes financières		2 180 000,00		820 400,23	820 400,23
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		5 660 812,00	1 365 095,00	2 551 037,23	3 916 132,23
21	Virement de la section de fonctionnement	989 002,00		850 000,00	850 000,00
40	Opérations ordre transfert entre sections	669 610,00		786 207,00	786 207,00
41	Opérations patrimoniales	51 250,00		60 000,00	60 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 709 862,00		1 696 207,00	1 696 207,00
TOTAL		7 370 674,00	1 365 095,00	4 247 244,23	5 612 339,23
R001 SOLDE EXECUTION POSITIF REPORTE					175 725,77
TOTAL					5 788 065,00

2. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 9 339 150,00 €

Les dépenses de fonctionnement se présentent comme suit :

CHAPITRE BUDGETAIRE		BP 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	2 076 447,13	1 907 575,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 292 600,00	4 414 000,00
014	Atténuations de produits (FNGIR + FPIC)	279 611,00	284 611,00
65	Autres charges de gestion courante	887 530,00	992 300,00
	Total dépenses de gestion courante	7 536 188,13	7 598 486,00
66	Charges financières	150 000,00	90 000,00
67	Charges exceptionnelles	14 757,00	14 457,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 700 945,13	7 702 943,00
023	Virement à la section investissement	989 002,00	850 000,00
042	Opérations d'ordre	669 610,00	786 207,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 658 612,00	1 636 207,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	9 359 557,13	9 339 150,00

Les recettes de fonctionnement se présentent comme suit :

CHAPITRE BUDGETAIRE		BP 2024	BP 2025
13	Atténuations de charges	94 500,00	50 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 280 328,01	1 244 840,00
73	Impôts et taxes - attribution de compensation	855 000,00	855 000,00
731	Fiscalité locale	4 372 000,00	4 414 000,00
74	Dotations et participations	1 025 700,00	1 057 700,00
75	Autres produits de gestion courante	260 560,00	203 510,00
	Total des recettes de gestion courante	7 888 088,01	7 825 050,00
76	Produits financiers	10,00	100,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	2 000,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	7 890 098,01	7 827 150,00
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	1 469 459,12	1 512 000,00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	9 359 557,13	9 339 150,00

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 21 janvier 2025,
Après en avoir débattu,

APPROUVE

le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section d'investissement	5 788 065,00 €	5 788 065,00 €
Total de la section de fonctionnement	9 339 150,00 €	9 339 150,00 €
TOTAL DU BUDGET	15 127 215,00 €	15 127 215,00 €

ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE

POUR : 22 voix (dont 4 procurations)

CONTRE : 5 voix (J-M DELAYE, K. DIEMER par procuration, C. MOREL, J. OBRECHT, O. TERRIEN)

ABSTENTION : 1 (L. LUMEN)

Le secrétaire de séance,


Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,




Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 3 février 2025 à 20h00

Convocation du 28 janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 005/02/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Karine DIEMER donne procuration à Catherine MOREL
Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Pauline JUNG donne procuration à Daniel HUSSER
Valérie KRAUTH donne procuration à Nadine FIX

Absent :

Vincent HUCKEL

POINT N° 5

Titre	FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2025
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Annuellement le Conseil Municipal vote les taux de fiscalité.

En 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'imposition à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties à 26,56 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 39,52 %,
- Taxe d'habitation à 11,44 %.

Pour l'exercice 2025, la proposition est d'augmenter les taux d'imposition de 3 %.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 janvier 2025,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

de fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 27,36 %.

de fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 40,71 %.

de fixer le taux de la taxe d'habitation à 11,78 %.

ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE

POUR : 22 voix (dont 4 procurations)

CONTRE : 5 voix (J-M DELAYE, K. DIEMER par procuration, C. MOREL, J. OBRECHT, O. TERRIEN)

ABSTENTION : 1 (L. LUMEN)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 3 février 2025 à 20h00

Convocation du 28 janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 006/02/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Karine DIEMER donne procuration à Catherine MOREL
Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Pauline JUNG donne procuration à Daniel HUSSER
Valérie KRAUTH donne procuration à Nadine FIX

Absent :

Vincent HUCKEL

POINT N° 6

Titre	AUTORISATION ACCORDÉE À L'EXÉCUTIF POUR RÉALISER DES VIREMENTS DE CRÉDITS DANS LE CADRE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS – BP 2025
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse du Maire (certificat administratif), qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable.

Le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'autorisation accordée au Maire à réaliser des virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant, pour l'exercice 2025, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Haguenau pour mise en œuvre.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR : 23 voix (dont 4 procurations)

ABSTENTIONS : 5 voix (J-M DELAYE, K. DIEMER par procuration, C. MOREL, J. OBRECHT, O. TERRIEN)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Etienne WOLF

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 3 février 2025 à 20h00

Convocation du 28 janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 007/02/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Karine DIEMER donne procuration à Catherine MOREL
Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Pauline JUNG donne procuration à Daniel HUSSER
Valérie KRAUTH donne procuration à Nadine FIX

Absent :

Vincent HUCKEL



POINT N° 7

Titre	FORET – APPROBATION DU PLAN DE COUPE ET TRAVAUX FORESTIERS 2025
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Équipements
Rapporteur	Monsieur Eric JEUCH

Le plan d'aménagement forestier de la commune de Brumath a été établi par les services de l'ONF en concertation avec la Ville et les acteurs locaux concernés pour la période 2013-2032.

Ce document, encadré par des référentiels nationaux et régionaux, a été construit à partir d'un diagnostic préalable à l'élaboration des propositions d'actions et du cadrage budgétaire, voués à être déclinés dans les programmes annuels de travaux et de coupes à soumettre chaque année au Conseil Municipal.

L'état prévisionnel des coupes établi par l'ONF pour l'année 2025 s'établit comme suit :

- **171 m³ en coupes à façonner**
 - Bois d'œuvre 104 m³ dont 103 m³ en feuillus
 - Bois d'industrie et bois de feu 45 m³ dont 26 m³ de feuillus destinés à l'industrie
 - Volume non façonné 22 m³
- **209 m³ en coupes en vente sur pied**

Le produit est estimé à 13 460 euros HT, tandis que les frais d'exploitation des bois façonnés s'élèvent à 11 845 euros HT. **Le produit net des coupes est donc estimé à 1 615 euros HT pour l'année 2025.**

Par ailleurs, le programme prévisionnel des travaux pour l'exercice 2025 s'élève à **8 900 euros HT** et se décline comme suit :

- Travaux sylvicoles	5 320 € HT
- Travaux de protection contre les dégâts de gibier(entretien des clôtures)	1 030 € HT
- Travaux d'accueil du public (entretien des sentiers)	1 500 € HT
- Travaux d'infrastructure (entretien des accotements et talus)	1 050 € HT

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement en date du 4 décembre 2024,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le plan de coupe 2025 et le programme des travaux proposés pour l'exercice 2025 par les services de l'ONF tels que décrits ci-dessus.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer les devis et commandes y afférents, ainsi que tout document visant à concrétiser le présent dispositif.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 28 voix (dont 5 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 3 février 2025 à 20h00

Convocation du 28 janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 008/02/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Karine DIEMER donne procuration à Catherine MOREL
Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Pauline JUNG donne procuration à Daniel HUSSER
Valérie KRAUTH donne procuration à Nadine FIX

Absent :

Vincent HUCKEL

POINT N° 8

Titre	SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Monsieur le Maire

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France (AMF), en partenariat avec La Protection Civile, la Croix-Rouge, France Urbaine, l'Association Nationale des Elus des Littoraux (ANEL) et l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS), a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Ville de Brumath tient à apporter son soutien et témoigner sa solidarité à l'égard de la population de Mayotte.

En vertu de l'article L.2541-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élus suivant ne prend pas part au débat ni au vote : Jean-Daniel SCHELL

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le versement d'une subvention pour soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte, de la manière suivante :

- Don d'un montant de 1 000 € à la Fédération Nationale de Protection Civile,
- Don d'un montant de 1 000 € à La Croix-Rouge Française.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2025, F30 – 65748.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 27 voix (dont 5 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 3 février 2025 à 20h00

Convocation du 28 janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 009/02/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Karine DIEMER donne procuration à Catherine MOREL
Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Pauline JUNG donne procuration à Daniel HUSSER
Valérie KRAUTH donne procuration à Nadine FIX

Absent :

Vincent HUCKEL



POINT N° 9

Titre	TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE D'EAU DE LA MAISON DE L'ENFANCE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Équipements
Rapporteur	Madame Sylvie HANNS

Dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de travail du personnel de la Maison de l'Enfance, la Ville de Brumath souhaite rénover la salle d'eau de l'établissement, dont les appareillages et revêtements sont dans un état médiocre et l'organisation peu ergonomique.

Les travaux prévus au budget 2025 consistent en :

- La mise en œuvre de deux WC et d'un lavabo enfant,
- L'installation d'un ensemble menuisé comprenant une baignoire, deux plans de change latéraux, des rangements et un escalier facilitant l'accès des enfants,
- Le remplacement du carrelage mural,
- L'intégration des conduites sanitaires dans les murs,
- Des travaux divers de peinture, électricité et menuiserie.

Le coût des travaux se monte à 16 000 euros HT.

Cette opération peut bénéficier d'une subvention de la part de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du fonds de modernisation.

Le plan de financement de ces opérations s'établit comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux de rénovation de la salle d'eau de la Maison de l'Enfance	16 000 €	Aide de la CAF (fonds de modernisation) – 80 %	12 800 €
		Ville de Brumath – 20 %	3 200 €
TOTAL	16 000 €		16 000 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter une subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux de rénovation de la salle d'eau de la Maison de l'Enfance et à signer tout acte se rapportant à cette participation financière.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 28 voix (dont 5 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Etienne WOLF


Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 3 février 2025 à 20h00

Convocation du 28 janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire



N° 010/02/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Karine DIEMER donne procuration à Catherine MOREL
Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Pauline JUNG donne procuration à Daniel HUSSER
Valérie KRAUTH donne procuration à Nadine FIX

Absent :

Vincent HUCKEL

POINT N° 10

Titre	REPLACEMENT DES VELUX DU LOGEMENT DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – AUTORISATION D'URBANISME
Service référent	Direction des Services Techniques
Rapporteur	Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

Les vélux du logement du centre technique municipal présentent des fuites. Leur remplacement entre dans le cadre du bon entretien des bâtiments communaux.

Ces travaux nécessitent le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour le remplacement des vélux du logement du centre technique municipal.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 28 voix (dont 5 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 3 février 2025 à 20h00

Convocation du 28 janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 011/02/2025



Présents :

Jean-Michel DELAYE, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Karine DIEMER donne procuration à Catherine MOREL
Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Pauline JUNG donne procuration à Daniel HUSSER
Valérie KRAUTH donne procuration à Nadine FIX

Absent :

Vincent HUCKEL

POINT N° 11

Titre	INSTALLATION D'UN CONTENEUR DE STOCKAGE AU PLAN D'EAU – AUTORISATION D'URBANISME
Service référent	Direction des Services Techniques
Rapporteur	Monsieur Christophe WASSER

Brumath Triathlon est une association dynamique qui évolue sur les sites du plan d'eau et du complexe sportif Rémy HUCKEL mais qui ne dispose pas de local de stockage pour y entreposer son matériel.

L'association a sollicité la Ville en vue de trouver une solution de stockage pour centraliser et protéger les équipements lui permettant d'organiser des parcours pour des compétitions. Il lui a été proposé la mise en place d'un conteneur pour le rangement de son matériel (piquets, filets, cordes, panneaux de publicité, affichage, bâches) sur le site du plan d'eau.

Le conteneur, d'une dimension de 13,65 m² (longueur 5,86 m x largeur 2,33 m), sera positionné à proximité des garages situés à l'entrée du site et sera alimenté en électricité.

Cette installation nécessite le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour l'installation d'un conteneur de stockage à l'usage de Brumath Triathlon au plan d'eau.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 28 voix (dont 5 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 3 février 2025 à 20h00

Convocation du 28 janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 012/02/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Karine DIEMER donne procuration à Catherine MOREL
Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Pauline JUNG donne procuration à Daniel HUSSER
Valérie KRAUTH donne procuration à Nadine FIX

Absent :

Vincent HUCKEL

POINT N° 12

Titre	DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER DE L'A4
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Équipements
Rapporteur	Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

La Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF) a missionné le cabinet de géomètre-expert GEOMEXPERT de Montargis pour procéder aux opérations de délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'Autoroute A4 qui traverse le territoire de la commune de Brumath. Le plan de délimitation modificative proposé par le cabinet est joint à la présente.

Deux terrains peuvent être remis à la commune par transfert de domanialité. Il s'agit :

- D'une portion d'environ 100 m² de la parcelle section AI / n° 103 (planche 1) : ce terrain se situe à l'extrémité Ouest du Waldstriessel ; il a été traité en enrobé en 2019 lors de la réalisation de la voie verte reliant la rue de la Forêt au passage sous l'autoroute.
- De la parcelle section 81 / n° 62, d'une contenance de 81 m², située dans le prolongement d'un chemin rural dans la forêt au Sud de l'agglomération (planche 3) : ceci permettrait de finaliser la continuité du chemin rural jusqu'à la voie longeant l'autoroute.

La remise foncière de ces voies à la commune se fera par acte administratif gratuit. Les frais de transfert seront à la charge de la SANEF.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

EMET

un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la délimitation du Domaine Public Autoroutier de l'autoroute A4, telle qu'elle figure au plan projet de délimitation modificative.

NOTE

que les frais relatifs à cette opération de rétablissement incombent à la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes aux démarches de remise de ces voies à la commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

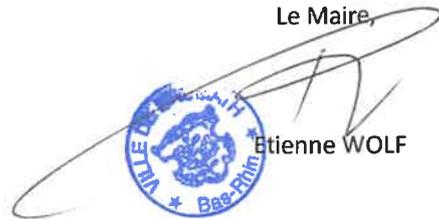
POUR : 28 voix (dont 5 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,

Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 3 février 2025 à 20h00

Convocation du 28 janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 013/02/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Karine DIEMER donne procuration à Catherine MOREL
Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Pauline JUNG donne procuration à Daniel HUSSER
Valérie KRAUTH donne procuration à Nadine FIX

Absent :

Vincent HUCKEL

POINT N° 13

Titre	LOTS DE CHASSE N° 3 ET 4 : AGRÉMENT D'UN NOUVEAU PERMISSIONNAIRE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur Eric JEUCH

Monsieur Robert HILD demeurant 16 Quai de la Zorn 67720 WEYERSHEIM, est locataire des lots de chasse communaux n° 3 (lot intercommunal avec BERNOLSHEIM) et n°4 pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le cahier des charges type pour la location des chasses communales dans le département du Bas-Rhin, tout nouveau permissionnaire d'un lot de chasse doit être agréé par le Conseil Municipal.

Monsieur HILD souhaitant s'adjoindre un nouveau permissionnaire, Monsieur Antoine SCHAECK, il a déposé un dossier de candidature le 10 janvier 2025 en vue de l'agrément de Monsieur SCHAECK par le Conseil Municipal.

Consultés pour avis le 16 janvier 2025, les membres de la Commission consultative intercommunale (pour le lot n°3) et communale (pour le lot n°4) de la chasse ont émis un avis favorable à cet agrément.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,
Vu le dossier de candidature déposé par Monsieur Robert HILD le 10 janvier 2025,
Vu l'avis favorable de la commission consultative communale et de la commission consultative intercommunale de la chasse,
Après en avoir délibéré,

AGREE

Monsieur Antoine SCHAECK en tant que permissionnaire des lots de chasse n°3 et 4.

ADOpte A L'UNANIMITE

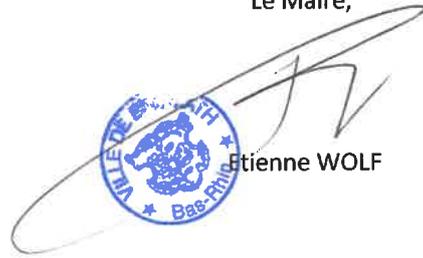
POUR : 28 voix (dont 5 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,

Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 3 février 2025 à 20h00

Convocation du 28 janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 014/02/2025



Présents :

Jean-Michel DELAYE, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Karine DIEMER donne procuration à Catherine MOREL
Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Pauline JUNG donne procuration à Daniel HUSSER
Valérie KRAUTH donne procuration à Nadine FIX

Absent :

Vincent HUCKEL

POINT N°14

Titre	ARCHIVES MUNICIPALES – ACCEPTATION D'UN DON AU FONDS STOSKOPF
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Les Archives municipales et communautaires de Brumath participent à la constitution de la mémoire locale. Elles collectent et conservent, outre les documents publics, des archives privées quels qu'en soient les supports, les classent pour les mettre à disposition du public et les valoriser. La collecte des archives privées est destinée à compléter les sources administratives et officielles.

En application de l'article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune.

Monsieur ROTH, habitant KIRCHBERG, a fait don de dix lettres écrites par Gustave STOSKOPF au docteur E. DUHAMEL de Colmar entre septembre 1942 et juin 1944.

Cet échange épistolaire traite de la commande d'un tableau et de sa livraison ainsi que de l'état de santé de Gustave STOSKOPF et de la préparation de son 75^{ème} anniversaire.

Ce don, qui sera versé au fonds Stoskopf, n'est assorti d'aucune condition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE

le don de Monsieur ROTH constitué de dix lettres écrites entre le docteur E. DUHAMEL et Gustave STOSKOPF.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 28 voix (dont 5 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,

Etienne WOLF

